

Nathalie HUGUES

De: PREF84 Defense Protection Civile <pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr>
Envoyé: lundi 29 septembre 2025 09:21
À: communication@mairie-avignon.com; accueil.mairie@beaumes-de-venise.fr; accueil.mairie@beaumes-de-venise.fr; contact@ville-caromb.fr; urbanisme@ville-caromb.fr; contact@chateauneufdegadagne.com; contact@chateauneufdegadagne.com; mairie@la-bastidonne.fr; mairie@lebeaucet.com; contact@mairie-entraigues.fr; contact@mairie-entraigues.fr; accueil@mairie-laroque-pernes.fr; mairie@loriolducomtat.fr; urba@loriolducomtat.fr; contact@mazan.fr; mairie@merindol.fr; ville.montoux@montoux.fr; accueil@ville-mormoiron.fr; accueil@pugetsurdurance.fr; mairie@villes-sur-auzon.fr
Cc: PREF84 Defense Protection Civile
Objet: Arrêté interministériel du 25 septembre 2025 relatif à la reconnaissance de catastrophe naturelle
Pièces jointes: Arrêté 25-09-2025.pdf

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint, **l'arrêté interministériel** du 25 septembre 2025, publié au journal officiel du 27 septembre 2025, qui **reconnait** votre commune **en état de catastrophe naturelle pour le phénomène d'inondation par ruissellement et coulée de boue associée** survenu le 21 septembre 2025.

Un courrier de notification vous parviendra ultérieurement.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 30 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit jusqu'au 27 octobre 2025 inclus, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Je vous remercie d'accuser réception de ce message,

Cordialement

Préfecture de Vaucluse
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civiles
Tel : 04.88.17.80.50
Courriel : pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr